



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 105754

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Le plan Alzheimer 2008-2012 promet plusieurs objectifs dont l'amélioration de la prise en charge des patients ainsi que le développement de structures de soins et d'accompagnement adaptées et répondant à un impératif de proximité. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « L'Aquarelle » de Bully-les-Mines permet d'accueillir 48 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. Doté d'une équipe de professionnels spécialisés dans la gériatrie et la prise en charge thérapeutique de cette maladie neurodégénérative, cet EHPAD constitue un élément important de la lutte contre Alzheimer en région Nord-Pas-de-Calais. Cette région, qui se veut pilote en la matière, encourage l'implantation de ces structures spécialisées afin de ne pas connaître de situation qui s'apparenterait à une pénurie de moyens devant la progression de la maladie en France. L'EHPAD « L'Aquarelle » devait doubler sa capacité d'accueil. Pourtant, l'établissement s'est vu opposer une décision radicale par les services ministériels : réduire son budget annuel de 25 %. Les économies exigées seront réalisées sur les emplois ce qui suppose que la structure perdra toute capacité à aider et soulager les malades d'Alzheimer. Cette décision vient contredire les objectifs annoncés par le Gouvernement dans son plan Alzheimer 2008-2012. En conséquence, il lui demande de réviser la décision opposée à l'EHPAD et de maintenir l'effort de l'État en matière de lutte contre la maladie d'Alzheimer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105754

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 2011, page 3875

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)